

Disponibilité et exercice d'une activité professionnelle
Pièces justificatives à fournir pour bénéficier de droits à l'avancement

A transmettre au plus tard le 31 mai de chaque année suivant le premier jour du placement en disponibilité.

A adresser à : ia12-dipem1d-2@ac-toulouse.fr

OU

DSDEN de l'Aveyron
DIPEM 2
279, rue Pierre Carrère
CS 13 117
12 031 RODEZ CEDEX 9

Activité salariée :

- Copie du ou des bulletins de salaire
- Copie du ou des contrats de travail

Activité indépendante :

- Justificatifs d'immatriculation de l'activité au Répertoire des métiers ou au Registre du commerce ou à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et l'allocation familiale (URSSAF)
- Copie de l'avis d'imposition ou de tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise ou de la société à procurer des revenus permettant de valider 4 trimestres d'assurance vieillesse.

Disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise :

- Justificatifs d'immatriculation de l'activité au Répertoire des métiers ou au Registre du commerce ou à l'URSSAF

Exercice de l'activité professionnelle à l'étranger :

- Les pièces doivent être accompagnées d'une copie présentée dans une traduction en français établie par un traducteur assermenté